

Fiche de poste : « CHARGE DE MISSION SIG » H/F



1. IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Chargé de mission Systèmes d'Information Géographique
Catégorie, filière, cadre d'emplois	A, filière technique, Ingénieur territorial
Direction	Direction de la Cohérence territoriale et de l'Information Géographique
Finalité du poste	<p>Le chargé de mission a la charge d'une activité, avec un haut degré d'autonomie et dans une logique partenariale, sur son périmètre d'expertise au sein d'un Service ou d'une Direction.</p> <p>Il participe à la définition et joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques de la Métropole. Il collecte et organise le traitement des informations émises par la Métropole ou adressées à elle sur son domaine d'expertise. Il intervient sur l'instruction des dossiers, l'application et le respect des procédures relatives à son domaine d'expertise.</p> <p>Il met en place et réalise les différentes actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés sur son activité, y compris en mode-projet.</p> <p>Il participe le plus souvent à l'animation d'un réseau d'experts locaux impliqués sur ses thématiques de travail.</p>
Numéro du poste	MGP118 CM050

2. POSITION ORGANISATIONNELLE

Position dans la structure (lieu, hiérarchie, direction, service)	<p>N+1 : M. José DOS SANTOS, Responsable du SIG N+2 : Mme Valérie LENAIN, Directrice de la Direction de la Cohérence territoriale et de l'Information Géographique</p> <p>La direction de la Cohérence Territoriale et de l'Information Géographique est composée de deux pôles, le pôle « Cohérence territoriale » et le pôle « Information géographique et observatoire territorial ».</p> <p>La direction pilote l'élaboration et le suivi des documents de planification métropolitain en matière d'aménagement au premier rang desquels le SCoT métropolitain. Elle contribue à l'élaboration des documents de planification thématiques et/ou programmatiques élaborés au titre des autres compétences de la métropole.</p> <p>Elle assure le suivi de l'élaboration des documents de planification de rang supérieur (SDRIF) comme inférieur (PLUi), contribue au titre de la compétence aménagement de la MGP à l'élaboration et au suivi des politiques contractuelles entre l'Etat et la métropole (CIN).</p> <p>A ce titre, la direction assure également la veille des orientations métropolitaines dans les secteurs stratégiques d'aménagement et de développement métropolitain (OIN) et contribue à l'instruction des objets urbains, notamment les franchissements, relevant des actions de restructuration urbaine d'intérêt métropolitain.</p> <p>Le pôle « Information géographique et observatoire territorial » est responsable de la production cartographique et du développement des usages par les directions métiers. Il sécurise les applications cartographiques et l'accès aux données, gère la base de données dédiée et contribue à la démarche « open data » de la Métropole.</p>
---	--

	<p>Dans l'organisation des services de la Métropole du Grand Paris, le SIG est rattaché à la Direction de la Cohérence territoriale et de l'Information Géographique mais ses missions sont transversales.</p> <p>Equipe gérée par le titulaire du poste : aucune</p>
--	---

3. ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

a) Expertise technique, production, gestion et traitement de l'information.	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser son expertise technique, dans son domaine de compétences, pour contribuer aux prestations fonctionnelles ou opérationnelles de la Métropole. - Assurer la veille (législation, bonnes pratiques externes) sur son domaine de compétences. - Interagir et coopérer avec ses homologues, son équipe et les partenaires de la Métropole en apportant son expertise. - Assurer, sur ses domaines de compétences, la bonne exécution des actes et livrables avec un bon niveau d'autonomie. - Garantir la continuité des processus sur lesquels il intervient. - Participer aux projets internes et/ou externes de la Métropole sur ses thématiques d'expertise.
b) Coordination de l'activité et du champ d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter et assurer l'animation et le reporting des politiques, dossiers, outils, dispositifs et processus confiés. - Être le point d'entrée opérationnel sur son domaine d'activité pour les partenaires internes ou externe. - Assurer le suivi budgétaire de sa mission, en lien avec sa Direction. - Diffuser l'information nécessaire sur son domaine auprès des collaborateurs de la Métropole. - Produire des écrits, des rapports, concevoir des études. - Produire les procédures liées à son activité et garantir leur mise à jour.
c) Pilotage de projet/dossiers	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au pilotage quotidien d'un projet. - Participer aux appels d'offre, auditions et sélections des assistants à maîtrise d'ouvrage et prestataires. - Collaborer avec les assistants à maîtrise d'ouvrage et prestataires. - Réaliser des points réguliers, formels ou informels, avec ses responsables hiérarchiques sur les projets qu'il gère.

4. ACTIVITES DETAILLEES DU POSTE

- Assurer l'assistance et le conseil sur les projets à composante cartographique de la Métropole, en matière production de données et de cartes, analyse spatiale, mise en place d'outils et de méthodes de traitement de l'information géographique
- Conduire les projets de développement d'applications cartographiques pour des usages internes ou externes (partenaires, grand-public), en environnements bureautique/web/mobile (formulaires de collecte, cartes dynamiques, tableaux de bord, récits cartographiques, ...)
- Maintenir l'infrastructure SIG en conditions opérationnelles, en relation avec les prestataires externes de services informatiques (hébergement, maintenance système)
- Structurer et administrer les bases de données géographiques (référentiels externes, données métiers), mettre en place et fiabiliser les circuits d'acquisition et de mise à jour de données.
- Contribuer à la mise en œuvre de la démarche open data

- Produire des documents cartographiques à la demande (cartes, atlas, ...)
- Participer aux études prospectives pour le développement du SIG

5. SAVOIRS ATTENDUS

Savoir

- Bonne connaissance de l'organisation territoriale, des politiques publiques et du fonctionnement des collectivités, tant dans sa dimension technique que politique.
- Bonne connaissance du contexte institutionnel francilien et des collectivités territoriales.
- Expertise et veille sur les domaines d'activités relevant des compétences SIG de la Métropole.
- Intérêt pour les thématiques de planification et aménagement urbain, environnement, mobilité, gestion des risques, habitat, développement économique
- Connaissance des acteurs du secteur ;
- Maîtrise des logiciels SIG de la gamme ESRI (ArcGIS pro, ArcGIS Server, portail web Portal for ArcGIS) et de FME.
- Connaissances en géomatique 2D/3D, traitement de données, analyse spatiale, cartographie, sémiologie graphique, statistiques, dataviz
- Conception et administration de base de données (SGBD postGIS, géodatabases, Excel)
- Connaissance des logiciels de DAO/BIM (Autocad, Revit, 3dsMax), d'infographie (illustrator, photoshop, sketchup)

Savoir faire

- Piloter les dossiers, dispositifs et processus confiés, être force de proposition et rendre compte
- Contribuer aux objectifs de la Direction et à son bon fonctionnement
- Rédiger, préparer les notes, EdL, les documents à produire, comptes-rendus, tableaux d'activité
- Interagir et coopérer avec les partenaires de la Métropole
- Animer des groupes de travail
- Coopérer avec les autres chargés de mission
- Sens de la communication et capacité d'interventions en public, de dialogue et de concertation ;

Savoir être

- Engagement
- Disponibilité
- Rigueur
- Esprit d'initiative – proactivité
- Écoute active, intelligence des situations
- Autonomie
- Écoute active, intelligence des situations et influence : capacité à travailler en partenariat.

6. OBJECTIFS ET ENJEUX DU POSTE

La Métropole du Grand Paris s'est dotée de moyens propres en matière de cartographie et d'analyse spatiale, notamment pour mieux connaître le territoire et orienter son action.

Ces moyens d'ingénierie territoriale sont organisés en un Système d'Information Géographique (SIG), qui se développe au rythme des projets engagés par la Métropole : suivi du dispositif Zone à Faible Emission et du plan vélo, territorialisation des investissements, modélisation 3D du territoire pour l'aide à la conception des projets urbain et la communication, gestion de la compétence GEMAPI, observation de la vitalité et de l'attractivité économique des centres villes, études d'impacts urbains des projets Inventons la Métropole du Grand Paris, observatoires cartographiques des dynamiques métropolitaines (traduisant les documents de planification et de programmation de la Métropole SCOT, PCAEM, PPBE, PMHH, Schéma Directeur des Energies, Plan biodiversité, Plan santé), analyse de métabolisme urbain, préservation et développement du patrimoine naturel (trames verte/bleue/noire), ...

En articulation avec le projet émergent d'open data métropolitain, le SIG est également amené à devenir un vecteur de développement des relations externes et de synergies autour de l'information géographique : échanges et co-productions de données avec les communes et autres acteurs institutionnels, analyses partagées du territoire, nouveaux services numériques à destination des usagers et des acteurs économiques (remontées et consolidation d'informations, valorisation du territoire, aide à la mobilité, aide aux investissements, ...)

Les missions du SIG sont multiples :

- L'expertise et l'accompagnement des services opérationnels en matière de cartographie et d'analyse spatiale
- L'organisation et le développement de la connaissance du territoire (données)
- Le développement des usages de la cartographie numérique (outils)
- La maintenance et développement de l'infrastructure informatique

Les équipes de la Métropole du Grand Paris étant resserrées, le chargé de mission est amené à intervenir sur l'ensemble des missions du SIG, il est attendu de la part du titulaire du poste une forte polyvalence.

7. FACTEURS D'ÉVOLUTION DU POSTE

- Développement des échanges et co-productions de données avec les communes et autres acteurs institutionnels
- Partager les analyses du territoire
- Déploiement de nouveaux services numériques à destination des usagers et des acteurs économiques
- Accroître la visibilité de la métropole vis-à-vis des citoyens usagers afin d'assurer une plus grande proximité.
- Dématérialisation, digitalisation et évolution des outils et processus de gestion des différents domaines fonctionnels.
- Évolution de l'organisation de travail du fait du recours croissant aux solutions de communication et de réunion à distance (maîtrise des outils de conférence téléphonique, de réunion à distance, etc.).

8. INTERFACES PRINCIPALES DU POSTE

- **En interne** : avec l'ensemble des élus, services et directions de la Métropole.
- **En externe** : avec les élus, représentants des institutions publiques et des acteurs privés partenaires, citoyens

9. FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DU POSTE

- Élargissement des domaines d'intervention de la Métropole, impliquant de développer de nouveaux programmes d'action et de nouveaux partenariats au sein d'un écosystème public et privé complexe.
- Complexification des législations et procédures applicables, multiples partenariats croisés, logique de partenariats publics/privés.
- Accroître la visibilité de la métropole vis-à-vis des citoyens usagers afin d'assurer une plus grande proximité.
- Dématérialisation, digitalisation et évolution des outils et processus de gestion des différents domaines fonctionnels.
- Évolution de l'organisation de travail du fait du recours croissant aux solutions de communication et de réunion à distance (maîtrise des outils de conférence téléphonique, de réunion à distance, etc.).

10. CONDITIONS D'ACCÈS AU POSTE ET ÉVOLUTION ENVISAGEABLE

- Niveau d'étude souhaité : Bac +5
- Formation requise : Master en géomatique, Spécialisation en SIG
- Années d'expérience (minimale) dans le poste visé ou équivalent : 3 à 5 ans

11. MODALITES DE RECRUTEMENT

- Dépôt de candidature (CV + Lettre de motivation) sur le site <http://www.metropolegrandparis.fr/fr/emploi>
- Cadre de catégorie A., filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
- Recrutement statutaire, à défaut contractuel (contrats de trois ans)
- Poste à pourvoir : dès que possible
- Sujétions liées au poste : réunions, déplacements sur le territoire métropolitain
- Régime de congés : 25 jours de congés payés annuels et 2 jours de RTT/mois.

12. ACCES

- Métropole du Grand Paris – 15/19 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
- Métro/RER : Quai de la gare (ligne 6), gare d'Austerlitz (ligne 5, 10, RER C)